

## Installations nucléaires de Flamanville

L'article 2.8.1. de l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base (arrêté dit « INB ») dispose que « l'exploitant » définit les modalités permettant à toute personne :

- d'accéder aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables ;
- d'obtenir la transmission des informations mentionnées à l'article L. 125-10 du code de l'environnement.

Ces modalités sont publiées sur un site internet choisi par l'exploitant, mises à jour périodiquement et transmises pour information à la Commission locale d'information ».

### 1. Accès aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables :

Mise en ligne sur les pages dédiées à l'installation nucléaire/aux installations nucléaires EDF concernée(s) sur le site [edf.fr](http://edf.fr), d'une fiche reprenant toutes les modalités définies dans le cadre de l'article 2.8.1 de l'arrêté INB sur les « informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant (dossiers de presse, lettre d'information externe hebdomadaire et/ou mensuelle, plaquette annuelle de bilan, données environnementales, autres supports de communication) ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables.

Les informations rendues publiques à l'initiative de l'installation nucléaire/des installations de Flamanville sont les suivantes :

Intitulé	Comment l'obtenir ?
Rapport annuel d'information du public relatif aux installations nucléaires de base de Flamanville	Mail : <a href="mailto:communication-fla@edf.fr">communication-fla@edf.fr</a> Courrier : EDF Flamanville / Communication – BP 4 – 50340 Les Pieux – Téléchargeable sur le site internet : <a href="https://www.edf.fr/centrale-nucleaire-flamanville">https://www.edf.fr/centrale-nucleaire-flamanville</a>
Rapport environnemental annuel	Téléchargeable <a href="#">sur le site internet</a>
Fiche Presse	Téléchargeable <a href="#">sur le site internet</a>
Newsletter d'information externe	Sur demande auprès de communication-fla@edf.fr
Consultations des actualités de la centrale	Consultable <a href="#">ICI</a>
Plaquettes « Les bons réflexes en cas d'accident à la centrale nucléaire de Flamanville »	Téléchargeable <a href="#">sur le site internet</a>
Données mensuelles relatives à la surveillance des rejets et de l'environnement	Téléchargeable <a href="#">sur le site internet</a>
Registres mensuels des rejets d'effluents radioactifs et chimiques	Téléchargeable <a href="#">sur le site internet</a>

### 2. Autres demandes, en particulier l'accès aux informations rendues publiques par l'exploitant conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables et les demandes relevant de l'article L. 125-10 du code de l'environnement :

Pour obtenir de telles informations, une demande écrite devra être envoyée à une adresse mail. La demande devra spécifier le type d'information demandée. La réponse sera apportée dans les délais fixés par la législation et réglementation en vigueur.

[communication-fla@edf.fr](mailto:communication-fla@edf.fr)

### 3. Publication sur internet des modalités définies dans le cadre de l'art. 2.8.1. sur internet et leur communication à la Commission locale d'information (CLI) :

La présente fiche fera l'objet, une fois par an, d'une diffusion au président de la CLI et/ou d'une présentation en réunion plénière de la CLI, selon les modalités qui seront définies entre le président de la CLI et EDF.